

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 2026-17

Séance du lundi 9 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Demande de subvention auprès de Malakoff Humanis dans le cadre du projet « Bien-Être des Séniors »

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le cinq février deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Madame Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents : Charlotte RABIH (Vice-présidente du CCAS, Adjointe au maire), Marie-Annick DUPRÉ (Adjointe au maire), Djamila HAMIANI (Conseillère municipale), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Isabelle TANDLICH (Conseillère municipale), Bénédicte BARBERIS (Membre), Madeleine BITTON (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Ramata DEMBELE (Membre), Sylvie MONIER (Membre).

Étaient excusés : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (Conseillère municipale), Saïd RAHMANI (Adjoint au maire).

Étaient absents : Michèle ABDELLAOUI (Membre), Catherine HOGRET (Membre), Farouk ZAOUI (Membre).

Démissionnaire : François PUPPONI (Conseiller municipal).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les dispositifs de financement et d'accompagnement portés par Malakoff Humanis en faveur des actions de prévention et de bien-être des seniors,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Sarcelles conduit des actions en faveur des personnes âgées visant le maintien de l'autonomie, la prévention du vieillissement et la lutte contre l'isolement social,

Considérant que le projet « Bien-être des Seniors » s'inscrit dans une démarche globale de prévention, favorisant la mobilité, le lien social et la participation active des seniors sur le territoire communal,

Considérant que les actions prioritaires auprès des seniors Sarcellois adhérant à Malakoff Humanis sont la mobilité, la lutte contre l'isolement social et l'accompagnement des seniors vulnérables,

Considérant que la mise en œuvre et le développement de ce projet nécessitent la mobilisation de financements complémentaires,

Sur le rapport présenté par Madame Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS,

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

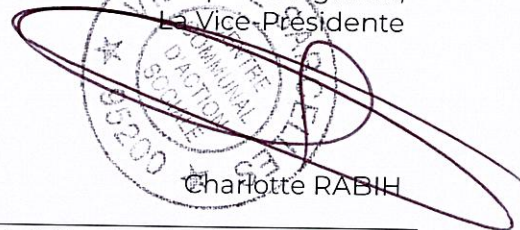
Décide :

Article 1 : D'autoriser le Président du CCAS à solliciter auprès de Malakoff Humanis au titre du projet Bien-Être des Séniors pour l'année 2026, une demande de subvention pouvant aller jusqu'à 40 000 euros pour la mise en place du projet global bien-être des seniors.

Article 2 : D'autoriser le Président du CCAS à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette demande.

Fait à Sarcelles, le 16 FEV. 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-Présidente


Charlotte RABIH

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 16 FEV. 2026
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :